

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Solennités de titulaires. — II Correspondance romaine. — III La dévotion au Cœur eucharistique. — IV L'ange de la terre. — V Chronique. — VI Indulgences plénières pour les malades. — VII Notes biographiques. — VIII Aux prières. — IX Ordo des fidèles.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 24 novembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Saint-Jean-de-la-Croix ; solennité de ceux de Sainte-Elisabeth (Joliette), de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Edmond et de la Présentation (Dorval), de Saint-Colomban, de Saint-Clément (Viauville) et, *par anticipation*, de Saint-Léonard et de Saint-André.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Saint-Félix-de-Valois (Chénéville), de Saint-Albert, de Saint-Colomban (Quinville), de Sainte-Cécile (Masham), de Sainte-Félicité (Clarence Creek) et, *par anticipation*, de Sainte-Catherine (Metcalf).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de la Présentation, de Sainte-Cécile (Milton) et, *par anticipation*, de Saint-André (Acton Vale).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Fête du titulaire de Sainte-Flore.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE — Solennité des titulaires de Saint-Edmond (Coaticook), de Sainte-Cécile (Whitton) et, *par anticipation*, de Saint-André (Sutton Flat).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Sainte-Elisabeth (Warwick), de Saint-Félix-de-Valois (Kingsey) et, *par anticipation*, de Saint-Léonard.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Sainte-Cécile (Cathédrale) et de Saint-Clément (Beaubarnois).

X CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 23 octobre 1901.

L n'y a pas de nouvelles ecclésiastiques à l'horizon. La santé du Souverain-Pontife se maintient assez bonne. Si en effet samedi dernier il est resté au lit, il refusait le dimanche de recevoir son médecin, admettait une cinquantaine de personnes à son audience et lundi continuait les réceptions.

— On avait parlé d'un consistoire pour le mois de décembre dans lequel le pape aurait créé des cardinaux. Qu'il y ait un consistoire, c'est assez probable ; car il y a de nombreuses promotions épiscopales à faire. Mais quand à avoir un consistoire avec création de cardinaux, c'est fort peu probable. Il n'y a que trois chapeaux vacants et il est bien rare que le Sacré-Collège se trouve absolument au complet. La tradition ne permet pas d'ailleurs de créer un seul cardinal, il faut qu'il y en ait toujours au moins deux ; et on est persuadé que Léon XIII attendra que des vides nouveaux se fassent dans le Sacré-Collège.

— Il est en effet remarquable que les cardinaux, à l'exemple de Léon XIII, font preuve d'une vitalité dont il y a peu d'exemples. Deux cardinaux seulement ont passé à meilleure vie dans le cours de cette année. Au 25 janvier, le cardinal Galeati, archevêque de Ravenne, et au 27 juillet, c'est-à-dire à six mois de distance, le cardinal Cascajares y Azara, qui venait un mois avant d'être nommé au siège de Saragosse. Depuis le 26 mars de l'année dernière, aucun cardinal de curie n'est mort. Dans de pareilles circonstances, on comprend que les consistoires deviennent rares.

— La mort de Mgr Canestrari, assesseur du Saint Office, laisse ce poste vacant et il ne peut rester longtemps vide. On parle pour le remplir de Mgr Sambucetti, qui quitte au bout de dix-huit mois la nonciature de Munich. C'est probablement pour être nommé assesseur du Saint Office qu'il aurait interrompu le cours de sa carrière diplomatique, car un nonce reste ordinairement trois ou quatre ans dans le même poste. Une autre version, je ne pourrais dire laquelle des deux est plus autorisée, affirme que Mgr Sambucetti revient pour

être
ment
Saint
—
sur le
fêtes
cinqu
s'aper
février
mais l
faudra
pontifi
se sou
ne lais
rang é
étant o
— L
prières
instanté
grâces
veulent
ils sero
ceux de
— E
pour dor
ne faudr
le Vatic
coûté tar
offert à I
l'Espagne
diamants.
Mais la ti
titre bien

être nommé secrétaire de la Propagande et que Mgr Veccia, acuellement titulaire de ce poste important, serait nommé assesseur du Saint Office.

— Les Romains ne font point de cas des rumeurs qui circulent sur le mauvais état de santé du Souverain-Pontife, et pensent aux fêtes par lesquelles ils veulent célébrer l'année prochaine le vingt-cinquième anniversaire de son pontificat. Dans leur ardeur, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils marchent plus vite que le temps. Le 20 février, Léon XIII entrera dans la XXVe année de son règne ; mais il n'aura pas du tout accompli les années de Pierre, il s'en faudra encore de 365 jours. De plus, outre Pie IX dont le long pontificat est un fait à part dans l'histoire de l'Eglise, il est bon de se souvenir que Pie VI a régné 24 ans, 8 mois et 14 jours ; ce qui ne laisse à Léon XIII, provisoirement du moins, que le quatrième rang dans la succession des longs pontificats, la première place étant occupée par saint Pierre.

— Le comité promoteur a décidé de former d'abord une ligue de prières pour le pape. C'est en effet uniquement par la prière, instante, continue, fervente, que nous pouvons obtenir de Dieu les grâces nécessaires au chef suprême de l'Eglise. A ces prières, ils veulent joindre les pèlerinages. D'après les nouvelles qui arrivent ils seront nombreux ; et s'ils ne rappellent point les splendeurs de ceux de l'année jubilaire, ils en seront du moins un écho affaibli.

— Enfin, ils veulent recueillir des offrandes dans le monde entier pour donner au pape une tiare en or. Si leur projet se réalise, il ne faudra pas croire que cette tiare sera la plus belle que possède le Vatican. Sans compter celle donnée par Napoléon Ier, et qui a coûté tant de larmes à Pie VII, et celle que le diocèse de Paris a offert à Léon XIII à l'occasion de ses noces d'or de sacerdoce, l'Espagne a fait cadeau en 1855 à Pie IX d'une tiare toute en diamants. Il y en a en effet 19,000, dont 18,000 sont des brillants. Mais la tiare d'or, étant un don de l'univers catholique, sera à ce titre bien chère au cœur de Léon XIII.

DON ALESSANDRO.

X LA DEVOTION AU CŒUR-EUCHARISTIQUE

Nous sollicitons de donner quelques éclaircissements sur la dévotion au Cœur Eucharistique de Notre-Seigneur.

Cette dévotion a pris naissance en France vers le milieu du dernier siècle ; de là elle s'est répandue en Italie et dans plusieurs autres contrées de l'Europe.

Un grand nombre de personnes cherchent dans cette forme de la dévotion au Sacré-Cœur un secours pour alimenter leur culte envers la sainte eucharistie. Nous connaissons même des livres qui ont été composés tout spécialement à cette intention.

Il y a plus encore, on a établi en France et en Italie des confréries du Cœur Eucharistique de Jésus. Et au dernier congrès eucharistique d'Angers, un orateur a fortement recommandé la diffusion de ces associations.

“ La confrérie du Cœur Eucharistique de Jésus, a-t-il dit, est peut-être le moyen le plus efficace de répandre le culte du Saint-Sacrement, parceque, mieux et plus que les autres, elle nous le fait connaître ”.

“ Son but, en effet, c'est de nous révéler, non pas la puissance de Jésus, sa grandeur, sa sainteté, comme la dévotion au Saint-Sacrement, non pas l'amour de Jésus en général, comme la dévotion au Sacré-Cœur, mais son amour là où il l'exerce, comme son nom l'indique si bien. Or, n'est-ce pas l'amour qui a inspiré l'eucharistie ? et n'est-ce pas l'amour qui domine dans l'eucharistie ? Cela est si vrai que l'Eglise l'appelle le sacrement de l'amour divin. Cette confrérie est donc d'accord avec l'Eglise en s'intitulant confrérie du Cœur Eucharistique de Jésus, ou de l'amour de Jésus dans l'eucharistie. Ce nous est une véritable lumière qui met en relief le caractère fondamental du Saint-Sacrement ”.

“ dan
le ré
don
l'Ég
et le
“
oblig
de l'
La c
le sy
pour
du co
sont
“ C
rien
quelq
abord
piété
Jésus
sous
Evito
nous,
C'es
graves
Saint
certain
charist
Mai
protég
du 30
Saint C
pas à aj
approu
ristiqu
interpr

“ Toutefois il est bien permis, lisons-nous à ce propos dans la *Semaine religieuse* de Paris, d'attirer l'attention sur le réel danger qu'il y aurait à confondre deux dévotions, dont l'objet propre est si clairement indiqué et dont l'Eglise, dans sa sagesse, a nettement donné la formule et le rite.

“ Il faut prendre garde d'agir comme si nous étions obligés, pour comprendre et aimer le divin sacrement de l'autel, de recourir au symbolisme du Sacré-Cœur. La concession ne tarderait pas à devenir périlleuse. Car le symbolisme de l'eucharistie est trop nettement arrêté pour qu'on puisse le modifier. Les apparences ou *espèces* du corps de Notre-Seigneur, au sacrement de l'autel, ne sont autres que les apparences du pain et du vin.

“ C'est là le grand mystère de la foi, dont il ne faut en rien altérer la splendeur intangible. Elle paraîtrait en quelque sorte diminuée, si nous voulions la rendre plus abordable et l'accommoder aux aspirations de notre piété personnelle. L'eucharistie n'est point le cœur de Jésus-Christ, mais son corps tout entier et son âme, sous les espèces ou apparences du pain et du vin. Evitons soigneusement tout ce qui pourrait être, pour nous, l'occasion de le méconnaître ou de l'oublier. ”

C'est précisément pour obvier aux inconvénients très graves d'une telle confusion, que la Congrégation du Saint Office a refusé, le 3 juin 1891, son approbation à certains “ emblèmes du Sacré-Cœur de Jésus dans l'Eucharistie ”.

Mais le même tribunal manifestait toute sa pensée et protégeait cette dévotion dans une note subséquente, datée du 30 décembre 1893. “ Les nouveaux emblèmes du Très Saint Cœur de Jésus dans l'Eucharistie, disait-il ne sont pas à approuver par le Siège apostolique. Restent toutefois approuvées la dévotion et le culte au Sacré-Cœur eucharistique de Jésus. Et par suite demeurent sans valeur les interprétations individuelles de la presse. ”

Cette réserve faite, nous devons donc dire que pour ce qui est de la dévotion elle-même au Cœur Eucharistique de Jésus, elle n'a pas été condamnée par l'Eglise, non plus que l'érection de confréries sous ce titre. Au contraire, Pie IX, dès 1868, et Léon XIII, dans pas moins de seize brefs et rescrits, ont enrichi d'indulgences ces formes de la pitié des fidèles.

“ Le Souverain-Pontife a même voulu que cette belle dévotion, dit *l'Ami du Clergé*, fut étudiée par les théologiens romains, en vue d'en donner la définition formelle dans le nouveau recueil authentique des prières et des œuvres pies enrichies d'indulgences. ”

Voici cette définition telle qu'elle a été insérée dans la *Raccolta*, réimprimée en 1898 :

“ Le culte envers le Cœur Eucharistique de Jésus ne doit pas s'entendre comme différant en substance de celui que l'Eglise professe envers ce même Cœur. Seulement il choisit et propose aux fidèles comme objet de vénération spéciale d'amour, de reconnaissance et de réciprocité, cet acte de dilection suprême par lequel le Cœur très aimant de Jésus a institué l'adorable sacrement de l'eucharistie, daignant ainsi rester parmi nous jusqu'à la fin des siècles. ”

Et, le 6 février 1899, le même Souverain-Pontife, Léon XIII, par un bref au vicaire général du diocèse de Paris, accordait de nouvelles indulgences, deux cents jours chaque fois, à la récitation dans une langue quelconque de l'une ou de l'autre des quatre prières suivantes au Cœur Eucharistique de Jésus :

Cœur Eucharistique de Jésus, doux compagnon de notre exil,
etc ;

Jésus, maître adorable, etc ;

Cœur Eucharistique de mon Dieu, etc ;

Cœur Eucharistique de Jésus qui brûlez d'amour pour nous,
embrasez nos cœurs d'amour pour vous !

On
Eucl
caré
Lepi
pend
à l'ex
enco
cluai
tique
fidèle
To
prené
cette
règles
l'ordi
peu
multi



concert
A vo
touchan
tion reli
de gloire
vous eol
en lui n
prière,
vous don
apprend

On nous apprend d'ailleurs que le culte au Cœur Eucharistique de Jésus a ses théologiens. " Le savant cardinal Franzelin lui était favorable, et le T. R. P. Lepidi, aujourd'hui Maître du Sacré-Palais, consacra, pendant son professorat à la Minerve, une de ses leçons à l'exposé et à la défense de cette dévotion. Récemment encore, traitant le même sujet, l'illustre dominicain concluait ainsi : " Cette dévotion envers le Cœur Eucharistique de Jésus est donc vraie..., très salutaire. Que les fidèles s'y adonnent avec ferveur. "

Toutefois, nous croyons bon d'ajouter qu'avant d'entreprendre la diffusion, surtout comme culte public, de cette dévotion à peine connue dans notre diocèse, les règles de la prudence demandent qu'on prenne l'avis de l'ordinaire. Nous ne savons plus qui a dit cette parole un peu paradoxale et cependant pleine de justesse : " La multiplicité des dévotions tue la dévotion ".

L'ANGE DE LA TERRE

MÈRE chrétienne, c'est à vous que ce nom d'ange de la terre peut être donné. En effet, c'est à vous que Dieu a confié la douce et redoutable mission de veiller à chaque instant, de concert avec l'ange du ciel, sur les enfants qu'il vous a donnés.

A vous l'honneur de les élever vers Dieu et pour Dieu ; à vous ce touchant privilège de poser les premiers fondements de leur instruction religieuse. Ne cédez pas à d'autres l'un de vos plus beaux titres de gloire. Rappelez-vous avec quelle complaisance le ciel et la terre vous contemplent lorsque, joignant les petites mains de votre enfant en lui montrant Jésus attaché à la croix, vous bégayez avec lui cette prière, la première apprise et la dernière oubliée : *Mon Dieu, je vous donne mon cœur, mon corps, mon esprit et ma vie.* A vous de lui apprendre à prier, à mêler à votre nom si doux les noms bénis de

Jésus et de Marie ! A vous d'éveiller cette jeune âme aux visions de la foi !

Dieu n'a pas donné seulement à la mère le pouvoir de former le corps de son enfant ; il lui a donné le grand honneur de faire son âme, l'infaillible pouvoir de la pétrir de ses mains, de la mouler à l'effigie qu'elle veut.

L'empreinte mise par une mère sur l'âme de son enfant est ineffaçable à jamais ; elle résiste à toute profanation.

A vous aussi, mère chrétienne, d'ombrager cette fleur du regard vigilant de la tendresse maternelle, de la garantir contre les souffles qui pourraient la flétrir.

Il est dit que Blanche de Castille, reine de France, voulant inspirer à son fils, saint Louis, l'horreur du péché, lui disait souvent : *Mon enfant, ah ! si tu savais comme je t'aime ! Cependant je préférerais te voir mort à mes pieds, que de te voir offenser Dieu mortellement.*

Puis, lui joignant les mains, elle lui faisait réciter la prière suivante, qui est restée comme un monument remarquable de la foi de la mère et de la pitié du fils : *Plutôt mourir, ô mon Dieu, que de vous offenser mortellement.*

Heureux l'enfant qui fut bercé sur les genoux d'une pareille mère !

Le comte de Maistre écrivait à sa fille devenue mère : « C'est sur les genoux de la mère que se forme ce qu'il y a de plus excellent dans le monde ».

« Je veux faire de mon fils un saint, » disait la mère de saint Athanase.

« Merci mille fois, mon Dieu ! de nous avoir donné pour mère une sainte, s'écriaient, à la mort de sainte Macrine, ses deux fils saint Basile et saint Grégoire de Nysse.

« O mon Dieu ! je dois tout à ma mère, » disait saint Augustin.

Saint Grégoire le Grand nous a laissé un monument de ce qu'il croyait devoir à la piété éclairée de sa mère Sylvie. Il l'a fait peindre assise à côté de lui, vêtue d'une robe blanche, avec la mitre des docteurs sur la tête, étendant deux doigts de la main droite, comme

pour bénir, et tendant de la main gauche le livre des saints évangiles sous les yeux de son fils.

Qui nous a donné saint Bernard ? Qui l'a fait si pur, si fort, si embrasé d'amour pour Dieu ? Sa sainte mère Aleth.

Un jour que le curé d'Ars revenait avec attendrissement sur les souvenirs de son enfance : — « Vous êtes bien heureux, lui disait-on, d'avoir senti de si bonne heure le goût de la piété ». — « Après Dieu, répondit-il, c'est l'ouvrage de ma mère : elle était si chrétienne ! ».....

« *Mon petit Jean-Marie, me disait-elle souvent, si je te voyais offenser le bon Dieu, cela me ferait beaucoup de peine.* »

La mémoire d'une sainte mère, comme ses leçons, vit dans le cœur jusqu'à la fin de notre vie, parce qu'elle se mêle au souvenir de l'amour le plus tendre, le plus désintéressé et par conséquent le plus sincère. Un fils égaré pourra se dire peut-être, pour étouffer un remords importun : « *Ma mère s'est trompée !* » mais jamais un fils n'osera dire : « *Ma mère m'a trompé !* »

« Rien ne rapproche plus de Dieu, dit Ozanam, que le souvenir d'une sainte mère. »

« Si la mère s'est fait un devoir d'imprimer profondément sur le front de son enfant le caractère divin, on peut être à peu près sûr que la main du vice ne l'effacera jamais. » C'est l'observation de Joseph de Maistre.

Dans ce siècle troublé, si, à chaque foyer domestique, auprès du berceau, on sentait battre un cœur de mère chrétienne, c'est-à-dire un cœur prêt à tout sacrifier pour sauver l'âme de son enfant, un cœur qui, lorsque la persécution éclate et met dans cette terrible alternative, ou de voir périr son enfant dans le temps, ou de le perdre pour l'éternité, n'hésite pas un instant de le présenter elle-même au sacrifice, l'aimant mieux mort que souillé, *potius mori quam fœdari*, il y aurait moins de mères malheureuses et plus de familles bénies de Dieu.

CHRONIQUE

LES appels à la charité privée en faveur des pauvres, des infirmes et des orphelins, qui sont hospitalisés ou recueillis par milliers dans nos établissements religieux de bienfaisance, se font entendre depuis quelques semaines, un peu partout, sous des formes diverses, toujours ingénieuses et attrayantes.

Banquets, loteries, concours variés entre les paroisses ou les arts libéraux, musique, littérature, peinture, tout est mis à contribution.

Et il faut bien avoir recours à ces industries multiples, puisque notre ville, n'ayant pas ce qu'on appelle ailleurs un budget de l'assistance publique, se repose sur les communautés religieuses et sur l'initiative individuelle du soin des indigents de toute catégorie et de tout âge. On se rappelle la réponse typique arrachée aux délégués envoyés à Québec par notre conseil municipal, dans le but d'obtenir du parlement le droit de prélever des taxes additionnelles même sur les biens des sœurs de charité. Avant de se prononcer sur le mérite même de la question, un député voulut se livrer à quelques investigations très simples ! Questionnant la délégation, il en vint à demander, sans malice, en passant, quel montant sur les immenses recettes de la ville était affecté au soulagement des pauvres ?

Pas un sou, lui fut-il répondu ! à la stupéfaction générale.

Nos édiles comprirent qu'ils ne devaient pas insister. En effet, aussi longtemps que dureront les conditions actuelles, ce serait une injustice criante que de gréver d'impôts supplémentaires des associations de charité déjà taxées trop lourdement, en persistant à assimiler aux immeubles productifs les établissements religieux ou autres, où sont logés, nourris, soignés les pauvres et les malades dont la ville se désintéresse complètement.

Mais, ces hôpitaux, ces asiles, ces refuges, ces crèches, ces patronages, ces dispensaires, ne sont pas des hôtels de la monnaie ; on n'y fabrique ni les pièces d'or, ni les pièces d'argent, ni les billets de banque. Plus ils sont vastes, plus ils ont coûté cher ; plus ils renferment

de
sp
su
d'
pa
me
Di
gré
bar
I
que
par
tan
E
de
dai
fera
U
les l
men
les c
soit
soit
A
cette
X « La
novem
M. La
confé
les aut
sité. L
réserve
« Le
du soir
s'engag
concour
« Les

de personnes, plus ils ont besoin de secours et d'aumônes.

D'une part, le fisc ne perçoit sur nos biens aucune taxe spéciale pour les pauvres ; et d'autre part, il se décharge sur les congrégations religieuses de la plupart des œuvres d'assistance publique, tout en les frappant d'impôts parfois très onéreux. Raison de plus pour tous de se montrer généreux volontairement. Notre mérite devant Dieu n'en sera que plus grand ! Allons-y donc, de plein gré et joyeusement, d'un billet de loterie, d'une carte de banquet, d'un jeton de vote !

Il n'y paraîtra guère dans notre caisse ; sans compter que nous nous serons assurés la reconnaissance des pauvres, et de Notre-Seigneur dont ils sont les représentants sur la terre.

Et puis le carnaval va bientôt commencer avec la série de ses amusements tapageurs, avec ses réunions mondaines et ses bals. A ces fêtes frivoles, les fêtes de charité feraient une heureuse et bienfaisante diversion.

* * *

Un autre moyen de passer d'une façon agréable et utile les longues soirées d'hiver, ce serait de fréquenter assidûment, selon la diversité des âges, des goûts et des intérêts, les cours nombreux qui se donnent pendant cette saison, soit aux classes du soir, soit à l'école des Arts et Métiers, soit au Monument National, soit à l'Université Laval.

A ce propos, voici la note publiée par le secrétaire de cette dernière institution :

« La série des conférences publiques s'est ouverte mercredi le 6 novembre, par une conférence de M. Laurentie sur Louis Veillot. M. Laurentie donnera, comme son prédécesseur M. de Labriolle, une conférence tous les deux mercredis, à 8 heures du soir. La conférence, les autres mercredis, sera faite par différents professeurs de l'Université. L'admission à ces conférences est gratuite, mais l'on peut se réserver un siège pour la saison, au prix de \$2.00. ✕

« Le cours didactique commencera le lundi, 11 novembre, à 8 heures du soir. L'admission en sera gratuite pour les élèves inscrits, qui s'engageront à faire les travaux mensuels et à prendre part au concours de la fin de l'année.

« Les auditeurs, non élèves, seront admis à ce cours, moyennant un

droit d'admission de 25 cents par conférence, ou de \$3.00 pour la série, comprenant 21 leçons.

« Pour les conférences publiques, les galeries seront réservées aux seuls étudiants de l'Université, qui devront produire, à l'entrée, leur carte d'identité. Les enfants ne sont pas admis à ces conférences. »

On trouvera dans les livraisons précédentes de notre journal tous les renseignements voulus, relativement aux autres cours mentionnés plus haut.

* * *

A côté de ces distractions honnêtes et de ces études assurément pleines d'intérêt, sont commencées aussi, dans différentes paroisses de la ville, des retraites où seront convoqués successivement les jeunes gens, les jeunes filles, les hommes et les femmes mariés. Que les parents suivent ces pieux exercices, qu'ils y envoient leurs enfants. Il est nécessaire à l'âme de se retremper parfois : tant d'influences perverses, tant de séductions mauvaises circulent dans l'atmosphère des grandes villes surtout, qui l'amollissent et la flétrissent.

* * *

Enfin, nous le disions la semaine dernière, les cercles de jeunes gens ont repris la série de leurs réunions littéraires et dramatiques. Les congrégations diverses, les patronages, toutes les œuvres catholiques, après l'accalmie imposée par les fortes chaleurs des mois de juillet et d'août, rentrent également tour à tour dans la période de leur activité normale.

Que l'on en profite pour y chercher, avec l'occasion de se faire du bien à soi-même et d'être utile aux autres, les distractions, les récréations, les exercices sagement ordonnés de l'esprit et du cœur.

Combien d'efforts ardents et généreux sont perdus à la recherche d'un moyen de se récréer, de passer le temps, de tuer le temps ! Combien se dissipent et se ruinent dans ce but, dans les clubs, les cabarets, les théâtres ! Pendant que notre ville, grâce au zèle des pasteurs et des citoyens dévoués, est remplie d'institutions et d'œuvres où l'on pourrait satisfaire, en sûreté de conscience et dans la gaieté la plus saine, à ce besoin inné d'activité physique, intellectuelle et morale.

ti
e
m
Le
jés
ser
de
ten
che
pro
s'es
don
M


extra
sur
par
PP.
aussi
décla
Indu
No

Po
de ga
de la
sept
suiva
des m
perma

La chronique devait à la jeunesse, aux familles chrétiennes, de faire une réclame en faveur de ces institutions et de ces œuvres.

* * *

Il nous reste peu d'espace à consacrer à la fête des morts de dimanche dernier.

Une foule immense y était venue encore cette année. Le sermon français a été donné par le Rév. Père Adam, jésuite, curé de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge ; et le sermon anglais, par le M. Martin Callaghan, sulpicien, de l'église Saint-Patrice. L'un et l'autre ont été parfaitement entendus et goûtés. Le chant, exécuté par un chœur habile et soutenu par une musique puissante, produisait un effet très impressionnant. La cérémonie s'est terminée par la bénédiction épiscopale solennelle, donnée par Mgr l'archevêque.

Montréal, 4 novembre.

INDULGENCES PLENIÈRES POUR LES MALADES

NOUS croyons rendre service à bon nombre de nos lecteurs, en mettant sous leurs yeux quelques lignes extraites du livre le plus autorisé que nous connaissions sur *Les Indulgences*. Ce livre, écrit d'abord en allemand par le P. Béringer, S. J., a été traduit en français par les PP. Abt et Feyerstein ; mais cette édition française, aussi bien que l'ouvrage original, a été approuvée et déclarée authentique par la Sacrée Congrégation des Indulgences.

Nous citons textuellement :

Communion des malades

Pour donner aux malades une plus grande facilité de gagner les Indulgences, le Pape Pie IX, par un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, du 18 septembre 1862 (*Ec. authe.*, no 393), fit la déclaration suivante. " Les fidèles qui par des infirmités habituelles, des maladies chroniques ou par quelque cause physique permanente sont empêchés de faire la Communion à

l'église, pourront cependant gagner toutes les indulgences plénières, déjà accordées ou à accorder dans l'avenir, si après s'être confessés humblement et avoir rempli toutes les autres conditions, ils remplacent la Communion (et la visite de l'église) par une autre œuvre pie enjointe par le confesseur ”.

Les infirmes qui vivent en communauté avaient été d'abord expressément exclus de ce privilège, parce que, ordinairement, il leur est plus facile de recevoir chez eux la Sainte Communion. Mais, le 16 janvier 1886, Sa Sainteté le Pape Léon XIII permit que la même concession s'étendit aussi aux malades et aux personnes affaiblies par l'âge, vivant en communauté religieuse et incapables de visiter l'église ou la chapelle, ou d'accomplir les autres œuvres prescrites. Par conséquent le confesseur pourra commuer en d'autres exercices pieux toutes ces différentes bonnes œuvres, sans en excepter même la Sainte Communion.

Chemin de la Croix des malades

Les malades ou infirmes.....et en général tous ceux qui sont dans la réelle impossibilité de visiter les stations du chemin de la Croix, au lieu où elles sont établies, peuvent gagner les mêmes indulgences que ceux qui les visitent, pourvu qu'ils tiennent au moins un crucifix béni expressément à cet effet, qu'ils récitent quatorze fois avec piété et contrition le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria* pour remplacer la visite des quatorze stations, et qu'ils ajoutent six fois le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria*, les cinq premières fois en l'honneur des Cinq Plaies de Notre Seigneur et la dernière fois pour le Souverain-Pontife.

Mais pour les malades qui ne peuvent réciter ces vingt *Pater*, *Ave*, *Gloria*, il y a une concession particulière.....

Chemin de la Croix des mourants au moyen du même crucifix

1o Le malade doit être dans l'impossibilité de réciter les vingt *Pater*, etc. ;

2o Il doit réciter de bouche un acte de contrition, puis le verset *Te ergo quæsumus*, etc. ;

à l
J
det
pla
ain
E
ce q
artis
L
bêni
Il
C
mais
passé
L'
rue S
de M
Cet
artiste
l'Egli
Elle
l'éduc

3o Il doit dire, au moins du cœur, trois *Pater, Ave* et *Gloria*, tandis qu'un des assistants les récitent.

“ Iis tantum qui, deficientibus gravi morbo viribus, recitandi viginti *Pater, Ave* et *Gloria* omnino impares sint, concedere possis ut eorum loco ad acquirendas indulgentias *Viæ Crucis*, ipsi ore recitent actum contritionis et invocationem : *Te ergo quæsumus...redemisti*, et mente saltem sequantur recitationem ab alio adstante factam trium *Pater. Ave* et *Gloria*.”

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES



UNE journée à Lourdes, par l'abbé Gardes. — Charles Amat, 11, rue Cassette, Paris, éditeur. — Prix : 3 fr. 50, franco. — En vente aussi chez MM. Cadieux et Derome, à Montréal.

Bon volume. Ces trois cents pages auraient pu être condensées en deux cents, avec profit pour la bourse de l'acheteur. Mais l'œil se plaît assez à cette prodigalité de feuillets blancs et de généreux a'linéas.

Pour le fond, c'est un agréable et consciencieux inventaire de tout ce qui peut intéresser un pèlerin à Lourdes : monuments, richesses artistiques, panoramas.

L'auteur fait en outre revivre, au moyen d'esquisses rapides, la ville bénie avec ses foules, ses fêtes et ses merveilleuses processions.

Il dit enfin les grandeurs et les gloires de Lourdes.

Ce livre une fois parcouru, on n'y reviendra probablement plus ; mais il laissera au lecteur le souvenir d'une heure agréablement passée.

J. A. G.

L'Art et l'Autel. — *Revue de beauté chrétienne*. — Paris, 62, rue Saint-Antoine. — On peut s'abonner par l'entremise des libraires de Montréal.

Cette revue a deux classes de collaborateurs, des prêtres et des artistes, unis dans un même sentiment de foi et de soumission à l'Eglise.

Elle poursuit un double but : la rénovation de l'art chrétien et l'éducation artistique du clergé.

Avec beaucoup de tact et de verve, elle fait la guerre à toutes ces laideurs que l'on fabrique aujourd'hui sous forme de statues, de chasublerie, d'orfèvrerie religieuse et d'iconographie.

Les curés, les recteurs de chapelle et les marchands d'ornements d'église ne feraient pas mal de s'abonner à cette revue. Pour six francs par année, ils auraient sous la main un guide sûr et pratique.

J. A. G.

AUX PRIERES

Sœur Marie de Saint-Thomas-d'Aquin, née Marie-Mathilda Tourangeau, professe de chœur, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint-Laurent.

Sœur Marie-Sylvain, née Alexandrine Lamarche, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

Sœur Marie-Dolores, née Anita Lazzarevich, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

Sœur Madeleine de Pazzi, née Praxède Plessis, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

M. Horace Baby, décédé à Montréal.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 17 novembre

Messe du XXIII^e dim. après la Pent., *semi-double* ; oraisons, épître et évang., du VI^e dim. après l'Épihan. ; 2^e or. de S. Grégoire le Thaumaturge, 3^e *A cunctis* ; préf. de la Trin. — 1^{re} vêpres de la Dédicace des basiliques de S. Pierre et de S. Paul (du 18) ; mém. du Ve dim. (ant. *Simile*) et de S. Grégoire (ant. *Amavit*).